

Unité nationale

Ces paroles, monsieur le président, s'appliquent encore aujourd'hui. Comme je le disais tantôt, il est nécessaire d'examiner la question du point de vue des erreurs commises, afin de les corriger plutôt que de rêver en couleur et tomber dans le marasme des formules plus ou moins théoriques et parfois émotives sur l'unité nationale. Depuis dix ans, on a assez fouetté le bilinguisme institutionnel et ce qu'il devait accomplir ou fournir aux Canadiens qu'il est temps qu'on s'occupe en plus du besoin de convaincre tous les Canadiens qu'ils ont des chances égales de se réaliser pleinement sur le plan culturel, social et économique tant individuellement que collectivement. Il y a une marge entre bilinguisme institutionnel et bilinguisme individuel.

L'un des grands trésors du Canada est l'héritage que lui ont légué deux peuples de culture et de langue différentes. Je crois, par ailleurs, que l'apport des autres groupes ethniques et culturels est un enrichissement pour les deux peuples fondateurs. Les Canadiens se doivent de devenir des gens tolérants et compréhensifs. Combien de fois n'avons-nous pas été témoins, hélas, d'actes d'intolérance raciale et culturelle? Et ce envers tous les groupes minoritaires. Que faut-il faire? Le rythme d'assimilation en ce qui concerne mon groupe, les francophones hors Québec, est effarant. Il est inquiétant de constater que, d'après les statistiques de 1971, 27 p. 100 des francophones ont fait le transfert linguistique et se sont assimilés au groupe majoritaire.

Je prends le document des francophones hors Québec qui s'intitule *Les héritiers de Lord Durham*, et je vous lis ceci:

Commentaires. La tendance est très nette. La régression de la francophonie est dramatique. Près d'un demi-million de Canadiens d'origine française n'ont plus le français comme langue maternelle: c'est donc une perte quasi irrécupérable.

Ce document, à mon avis, est bien écrit et assez facile à lire pour faire comprendre à qui veut l'entendre que la situation en est une de crise, une situation difficile, une situation vraiment dangereuse pour le Canada, mon Canada, notre pays, monsieur le président. Le rythme d'assimilation, je le disais tantôt, s'accélère. Il est devenu critique. Le français comme langue nationale est en voie d'être relégué au folklore et ce dans sept provinces canadiennes. Le bilinguisme provincial n'existe que dans deux provinces canadiennes soit le Québec et le Nouveau-Brunswick. On n'a qu'à consulter le document que je viens de citer pour comprendre l'ampleur des problèmes et le défi national qu'il nous faut relever. Si l'existence, la survie et la promotion des groupes francophones hors Québec ne deviennent pas une priorité du gouvernement fédéral et tous les autres gouvernements, nous n'aurons pas d'ici dix ans à nous inquiéter d'un Canada bilingue et encore bien moins d'un Canada uni.

On pourra voir dans le document en cause qu'on prévoit en 1991 une assimilation de 71 p. 100 de la francophonie hors Québec. Qu'est-ce qui va arriver? On va mourir! On ne tient pas à mourir, on va survivre parce que ce Parlement-ci va s'occuper de voir à ce que les minorités aient droit dans ce pays au respect et à l'équité. Or, dans presque chaque province, ces groupes minoritaires possèdent un organisme provincial qui les représente, qui joue un rôle auprès des gouvernements pour faire connaître leurs désirs. Ces organismes disposent de ressources financières insuffisantes à cause même de leur état minoritaire et du nombre relativement infime de leurs membres. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral avait un

budget totalement inadéquat pour le soutien et le travail que doivent accomplir ces associations, et les provinces n'y apportaient qu'une contribution symbolique. Par conséquent, n'eût été le bénévolat, les campagnes de souscriptions et, disons-le, le grand dévouement à la cause par ces Canadiens français, les minorités auraient tôt fait de disparaître.

Le Canada a une identité bien distincte de celle de tout autre pays: une nation qui regroupe deux langues internationales et plusieurs cultures dont chacune par son patrimoine et ses caractéristiques ancestrales peut travailler avec les autres afin de produire les résultats de la plus haute qualité. Le Canada compte un troisième groupe important qui est d'une origine ni française, ni anglaise: je parle évidemment de ce groupe autochtone pour qui nous devons démontrer beaucoup d'amour, de compréhension et de respect. Les autochtones ont droit de conserver leur langue, leurs traditions et leur culture. Je parle aussi de ces Canadiens qui ont délibérément quitté leur pays d'origine à la recherche d'une vie meilleure et d'un avenir plus prometteur. De leur propre chef, ces personnes ont décidé d'adopter notre pays.

Il est vrai que la plupart de ces néo-Canadiens, après avoir jeté les fondements de leur foyer ici, ont eu tendance à choisir l'anglais comme nouvelle langue. Il est également vrai que les immigrants n'ont pas toujours été sensibilisés à la présence de francophones au Canada, ni exposés à la langue et à la culture françaises. Pour des raisons qui sont éminemment compréhensibles, la réalité canadienne se devra d'être mieux expliquée en ce qui a trait aux langues officielles afin qu'ils puissent s'intégrer au groupe linguistique qui leur est le plus naturel. On en a fini de dire aux immigrants que le Canada est un pays anglais. Il ne faudra pas non plus leur faire croire que le français n'existe plus qu'au Québec, mais bien leur expliquer que les langues officielles du pays sont l'anglais et le français et qu'elles ont des droits égaux devant le peuple canadien. Si dans l'avenir, monsieur le président, les immigrants n'ont à choisir qu'entre le Québec français et le reste du Canada anglais, la contribution en termes démocratiques ne fera que renforcer la thèse erronée voulant balkaniser le français au Québec et l'anglais au reste du Canada, ce qu'on a appelé aujourd'hui la thèse «*Separation by attrition*».

Monsieur le président, j'aimerais proposer quelques changements. Je pense qu'ils s'imposent. Premièrement, en plus d'un engagement au bilinguisme institutionnel fédéral, toutes les provinces doivent suivre l'exemple du Québec et du Nouveau-Brunswick et offrir leurs services dans les deux langues officielles. Notre constitution a un grand besoin de renouveau. Elle devra inclure, entre autres, une déclaration fondamentale des droits et des libertés de la personne. Chaque province doit aussi adopter une charte des droits et des libertés de l'homme qui serait respectueuse et généreuse envers ses minorités linguistiques.

Les gouvernements provinciaux touchent de près et sont responsables d'une partie importante des objectifs d'égalité linguistique. Toutes les provinces canadiennes, sans exception, se doivent de garantir les droits fondamentaux en matière d'éducation et doivent reconnaître et appuyer par leurs lois le droit à l'éducation de leurs citoyens dans l'une ou l'autre des langues officielles. De plus, les provinces doivent encourager l'apprentissage de l'autre langue et ainsi permettre à ceux qui